



CC du Nebbiu (Siren : 200000743)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Oletta
Arrondissement	Calvi
Département	Haute-Corse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/12/2005
Date d'effet	20/12/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Pierre LECCIA

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Casa Communa
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	20232 OLETTA
Téléphone	04 95 39 01 09
Fax	04 95 39 07 59
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 141
Densité moyenne	12,65

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
2B	Murato (212001721)	636
2B	Oletta (212001853)	1 551
2B	Olmeta-di-Tuda (212001887)	411
2B	Piève (212002307)	120
2B	Poggio-d'Oletta (212002398)	215
2B	Rapale (212002570)	151
2B	Rutali (212002653)	375
2B	San-Gavino-di-Tenda (212003016)	61
2B	Santo-Pietro-di-Tenda (212003149)	363
2B	Sorio (212002877)	140
2B	Vallecalle (212003339)	118

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 14

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement). Actions de dépollution : o Résorption des décharges sauvages sur l'ensemble du territoire communautaire. o Programme d'enlèvement des épaves sur l'ensemble du territoire communautaire.</i> - Autres actions environnementales <i>Gestion et aménagement des espaces naturels et sensibles du territoire. Mise en oeuvre d'un programme de remise en état des cours d'eau. Action de prévention contre les incendies : élaboration d'une politique intercommunale de prévention des incendies avec validation des orientations à l'échelle communautaire, mise en place et gestion de l'ensemble des ouvrages de protection des forêts contre les incendies décrits dans le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre l'Incendie (PPFENI) et proposés dans le Plan Local de Prévention Incendie du Nebbiu (PLPI) : zone d'appui à la lutte, pistes DFCI, points d'eau.</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>- Elaboration d'un plan de développement micro-régional. - Création d'une maison de développement: - Maintien et développement des activités artisanales, commerciales, industrielles, agricoles et de services o Promotion des productions locales. o Organisation et développement de foires rurales.</i>

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Réhabilitation, construction et entretien des équipements sportifs.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Mise en place d'une politique d'incitation à la promotion du patrimoine

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Elaboration d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Gestion de la route de la plaine orientale reliant la D62 à la départementale d'Oletta à Santo Pietro di Tenda.

Développement touristique

- Tourisme

Actions en faveur du développement touristique communautaire : organisation et promotion de l'offre touristique après inventaire des équipements et infrastructures ainsi que des richesses naturelles, culturelles et historiques du territoire. o Mise en place d'une politique d'incitation à la création et au développement de gîtes touristiques, chambres et tables d'hôtes, meublés de tourisme. o Création et gestion des sentiers de randonnées avec maillage de l'ensemble du territoire communautaire. o Création d'un site Internet et de supports d'information. o Mise en œuvre d'une signalétique commune. Création d'un office de tourisme

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Elaboration d'un plan de développement des technologies de l'information et de la communication.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
2B	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC) (200009827)	SM fermé	161 207

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)